

Mesure FEAMP : Protection renforcée contre les espèces figurant dans les listes des directives 2009/147/CE et 92/43/CE et causant de graves dommages à l'aquaculture (article 51c)

Grille de notation pour sélection

Critères de sélection portant :	Thématique	Critère de sélection	Note maxi possible		Justificatifs à fournir
sur le bénéficiaire	Cohérence des projets, contribution à la bonne gouvernance	Qualité du consortium (complétude des compétences ; qualité des compétences et du pilotage du projet) et de l'organisation du projet (calendrier, jalons...) ou du porteur de l'opération à conduire le projet (robustesse économique, compétence...)	15	15	Démonstration apportée par le porteur : CV des participants, études/actions similaires déjà réalisées, modalités de pilotage et de mise en œuvre du projet, calendrier prévisionnel détaillé, points d'étape, livrables intermédiaires
sur le projet	Qualité environnementale	Un suivi des impacts des actions entreprises est prévu	10	10	Démonstration apportée par le porteur
	Dimension collective	Le projet bénéficie à un grand nombre d'entreprises de la profession ciblée	15	30	Démonstration apportée par le porteur
		Le projet prévoit une diffusion des résultats de l'opération (actes de colloques, supports de formation, résultats d'étude, etc.)	15		Démonstration apportée par le porteur
	Cohérence des projets, contribution à la bonne gouvernance	Les modalités de mise en œuvre sont pertinentes (adéquation entre les objectifs et la méthodologie déployée, périmètre géographique pertinent...)	15	45	Démonstration apportée par le porteur : description des étapes du projet et des moyens humains, matériels et financiers associés, labellisation le cas échéant
		Les professionnels sont associés au projet : - projet à l'initiative des professionnels - intégration dans le partenariat - recueil de leurs besoins/attentes - prise en compte de leurs contraintes (ex. calendrier adapté) - efforts de communication auprès des professionnels	20		Démonstration apportée par le porteur : convention de partenariat le cas échéant
		D'autres acteurs ou usagers sont associés au projet (gouvernance) = concertation initiée en amont du projet, pour désamorcer les conflits d'usage éventuels	10		Démonstration apportée par le porteur
TOTAL :			100	100	

< 60

Plancher d'aides publiques : 8 000 € / dossier

Plafond d'aides publiques : 150 000 € / dossier